

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 24
- Votants : 28
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

DEL 2020_105

L'an deux mil vingt, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DAGUTS Karine, pouvoir à Patrick TROCHON
GOMES François, pouvoir à Evelyne THIBAUT
NOIZET Michel, pouvoir à Didier MAGNE
HIPEAU Gaëlle, pouvoir à Patricia ROUXEL

Date de convocation :

Le 2 décembre 2020

Date d'affichage :

Le 2 décembre 2020

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Christine BOURDIER

Fait à Aigondigné,
Le 8 décembre 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_105: FINANCES

Objet : Attribution du marché de fournitures restauration scolaire de Mougou

Madame Le Maire expose que le marché de fourniture de repas pour les restaurants scolaires de Mougou avec l'entreprise Convivio arrive à échéance au 31 décembre 2020,

Une consultation a été lancée le 5 octobre 2020 pour **une année renouvelable 2 fois** avec une offre qui peut-être en **liaison froide ou chaude**.

Considérant la consultation en date du 5 octobre 2020

Considérant les deux offres reçues,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 24 novembre 2020 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation

Considérant la note obtenue par l'entreprise Restoria

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Désigne l'entreprise Restoria en tant que titulaire du marché de fournitures des repas des écoles de Mougou à compter du 4 janvier 2021 pour un montant annuel de 78 618,24 € HT sur la base du nombre de repas évalués dans la

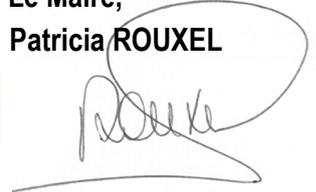
AIGONDIGNE

consultation. Le marché est passé en liaison froide pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte s'y afférant.



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État